

Plan de Prévention et de Continuité d'Activité (PPCA)

Notre société a engagé dès le mois de juin les réflexions nécessaires à la mise en place de mesures de prévention et d'une organisation spécifiques qui se matérialisent par l'élaboration d'un PPCA (Plan de Prévention et de Continuité de l'Activité). Vous trouverez ci-après les coordonnées des responsables ainsi que notre plan d'action.

Responsables du PPCA GROUPE ALTITUDE :

Coordonnateur général : Maxime TUCOU

Tél . 04.71.64.48.39 - (06) 08 95 95 77 - m.tucou@groupealtitude.fr

Suppléant : Carole BERGAUD

Tél. 04.71.64.48.37 – c.bergaud@groupealtitude.fr

PLAN D'ACTION

Le plan d'action met en cadence les différents actions à mener suivant l'évolution de l'infestation virale.

Le plan d'action se décompose en **4 niveaux**. C'est l'indicateur d'absentéisme lié à la pandémie qui régira le passage sur un autre niveau

Niveau PPCA		Indicateur PPCA : Absentéisme Salarié lié à la pandémie
0	Etat pré pandémie : Veille	0
1	Quelques cas dans le réseau	0 % < IndPPCA < 15 %
2	Larges foyers de cas groupés non maîtrisés en France (niveau national 5B)	15 % < IndPPCA < 40 %
3	Pandémie grippale : forte transmission interhumaine dans la population avec extension géographique rapide (Niveau national 6)	IndPPCA > 40 %
4a	Etat post pandémie	15 % < IndPPCA < 40 %
4b	Etat post pandémie	0 % < IndPPCA < 15 %
4c	Etat post pandémie	0

Actions de niveau 0

- Elaboration du Plan de Prévention et de Continuité de l'Activité pour le GROUPE ALTITUDE et les filiales.
- Première communication vers les instances projet (Cellule Centrale, Comité Opérationnel et IRP) : définition de la pandémie, groupe de travail sur le PPCA, centralisation des données et des échanges,....
- Elaboration des autres documents (communication interne et externe, outils de remontée,...)
- Achats des équipements de protection : masques FFP2, masques chirurgicaux, sac à mouchoirs, sac poubelles, poubelles, solutions hydroalcoolique,...
- Information générale des salariés lors de l'envoi de la paye d'août

Actions de niveau 1 (déclenchement dès le 1er cas)

COMMUNICATION

- **Communication N1 du PPCA en interne (Correspondants) et externe (mailing client)**
- **Communication vers Correspondants** et mise en place du document de remontée de l'absentéisme lié à la pandémie. Distribution du Kit pandémie aux correspondants : masques, poubelle, sac à mouchoir, sac poubelle, et solution hydroalcoolique si besoin.
- **Communication par affichage sites**

PREVENTION : Limitation des déplacements

- Limitation de la proximité (2m de distance, roulement repas,...)
- Limitation des gestes de bienvenue (serrage de main et bises)
- Utilisation privilégiée du Fax et mail et conf call pour réunion
- Limitation des zones de concentration (restauration,...)
- Ventilation des locaux
- Nettoyage des zones sensibles (poignées, téléphones, bureaux,...)
- Enlever les objets et documents dispensables des bureaux pour faciliter le nettoyage
- Lavage des mains régulier avec savon
- **Mise en place des poubelles déchets spécifiques** (mouchoirs, masques,...)

Actions de niveau 2

Optimisation par CS/CF des ressources internes y compris le cas échéant les ressources interservices.

PREVENTION : maintien des actions de prévention du niveau 1

- Port de masques chirurgical pour l'ensemble des salariés
- Port des masques FFP2 (durée validité de port entre 4 et 8h) pour les personnes en contact avec le grand public et sur les lieux de bureaux partagés
- Port de masque chirurgical pour les personnes entrant dans les locaux et sites du GROUPE ALTITUDE
- Annulation des réunions internes
- Interdiction de participer à des réunions externes
- Régulation des visites de techniciens en exploitation

Vérification des stocks et anticipation (masques, savon, sac poubelles, consommables activités,...)

DELEGATION : maintien des actions de prévention du niveau 1

Actions de niveau 3

Arrêt ou ralentissement des activités souhaitables et transfert des ressources vers les activités indispensables :organisation par le responsable hiérarchique.

Mise en place des organisations de **travail spécifiques**, au cas par cas et si nécessaire, sous la coupe du RA/RS permettant un maintien a minima de l'activité.

PREVENTION : maintien des actions de prévention du niveau 2

- Interdiction des visites de personnes de l'extérieur (représentants)

DELEGATION : maintien des règles et actions de prévention du niveau 2.

Suivi des préconisations des pouvoirs publics le cas échéant.